N° 1998-3492 - déplacements et voirie + finances et programmation - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 40, rue Raspail et appartenant à M. et Mme Gilles Flacher - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-amont -

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu dépendant d'une propriété située 40, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à monsieur et madame Gilles Flacher.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 13 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 206 de la section CI, est nécessaire à l'élargissement de la rue Raspail.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 3 250 F, conformément à l'avis des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

- 1° Approuve ce compromis.
- 2° Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 1998 compte 211 200 fonction 064 opération 0034.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,